



## **DECLARATION LIMINAIRE DU SGEN-CFDT Paris CAPA DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 2ND DEGRE, CPE ET PSYEN RECOURS APPRECIATIONS FINALES RDV DE CARRIERE**

**Mercredi 14 juin 2023**

Monsieur le DRH, Madame la DRH-Adjointe, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPA,

Nous tenons à remercier les services du Rectorat pour la préparation de cette CAPA, l'élaboration et l'envoi des documents.

Nous ne reviendrons pas aujourd'hui sur le sujet brûlant de la rentrée 2023 dans l'académie de Paris, à savoir la fermeture des lycées professionnels, évoqué à maintes reprises et encore hier en CSA, et à laquelle nous sommes toujours opposé-e-s de même que contre la loi de réforme des retraites.

Concernant le sujet qui nous réunit aujourd'hui, nous en reparlerons au cas par cas tout à l'heure, mais nous aimerions plus particulièrement des précisions sur les dossiers qui ne comportent que des éloges et se voient attribuer un avis global TRES SATISFAISANT au lieu d'EXCELLENT alors que les appréciations des chef-fe-s d'établissement et des Inspecteurs-trice-s sont dithyrambiques et qu'ils et elles n'ont qu'un seul item (non justifié) en TRES SATISFAISANT, leur incompréhension nous semble légitime.

Nous souhaitons également rappeler qu'il nous paraît essentiel que le contexte professionnel et l'ensemble de la carrière du ou de la collègue soient pris en compte lors de l'entretien et plus particulièrement lors de l'étude des recours.

Nous nous réjouissons que 12 recours gracieux aient abouti en un changement de l'appréciation finale chez les collègues agréé-e-s mais déplorons qu'il n'y en ait eu qu'un chez les Certifié-e-s et aucun chez les PLP, CPE et Professeur-e-s d'EPS. Nous aimerions en savoir plus sur les critères qui ont permis d'exaucer certaines demandes plutôt que d'autres.

Le SGEN-CFDT-PARIS espère que ces collègues ayant saisi la CAPA aujourd'hui sauront être entendu-e-s car, dans le cas contraire, cela continuera à susciter méfiance, suspicion et sentiment d'injustice vis-à-vis de l'institution qui ne reconnaît et n'estime pas toujours son personnel à sa juste valeur. Il est de votre responsabilité de les écouter pour apaiser les tensions et renouer le dialogue. Nous ne saurions trop répéter qu'enseigner est un métier de plus en plus difficile et éprouvant ; la preuve en est, si nécessaire, dans les difficultés croissantes de recrutement et dans le nombre de démissions de stagiaires ou de jeunes collègues.

En ce qui concerne les revalorisations annoncées, le SGEN se réjouit de l'accès facilité à la Hors Classe et à la Classe Exceptionnelle, de l'amélioration des reclassements, de l'augmentation des primes et des salaires de début de carrière.

Pour autant, comme vous vous en doutez, nous dénonçons fermement la promesse non tenue d'augmentation de 10% pour toutes et tous sans conditions et la mise en place du fameux PACTE. Cette « pseudo-revalorisation » ne bénéficiera qu'à certain-e-s et nous craignons une montée des inégalités hommes/femmes, 1<sup>er</sup>/2<sup>nd</sup> degré, contractuel-le-s/titulaires, PLP/certifié-e-s/agrégé-e-s.

Ces missions concernées par le Pacte vont à l'encontre de nos nombreuses alertes sur l'épuisement professionnel des enseignant-e-s, CPE, PSY-EN sans parler des chef-fe-s d'établissement. Cela ne fait pas sens pour nous, car ce sont, selon nous, les remplacements longs qui sont les plus préoccupants pour la scolarité des élèves. Les collègues, poussé-e-s par la nécessité, qui signeront le pacte ne résoudront pas ce problème crucial, surtout s'ils ne font pas le choix du « remplacement de courte durée ».

Nous continuons à réclamer une vraie revalorisation du point d'indice et une reconnaissance de la pénibilité de nos professions dans le calcul des retraites ou par la création d'une véritable médecine du travail.

Enfin, nous sommes inquiet-ète-s pour nos collègues chef-fe-s d'établissement qui devront présenter le pacte à leurs équipes, trouver des volontaires pour accepter ces missions supplémentaires et rendre compte des services effectués. Ces nouvelles tâches qui leur sont confiées nous semblent bien lourdes alors qu'ils et elles sont déjà surchargé-e-s de responsabilités visibles et invisibles. La confection des emplois du temps avec des plages prévues pour les remplacements ne deviendra-t-elle pas un véritable casse-tête avec des trous pour les élèves et des répercussions sur la vie scolaire ?

Que se passera-t-il si nos collègues personnels de direction ne parviennent pas à répartir toutes les parts fonctionnelles attribuées à leur établissement, faute de volontaires ?

Comment ces parts seront-elles réparties entre les collègues signataires ?

Comment se fera la justification des missions réellement effectuées par les collègues ?

Tout cela risque fortement d'occasionner de nouvelles tensions au sein des établissements qui n'en ont clairement pas besoin dans le contexte actuel. Nous ne signerons pas le Pacte qui remet en cause nos statuts.

Le Sgen-CFDT Paris vous remercie pour votre attention et pour l'intérêt que vous porterez à ses remarques et revendications.